

LA LETTRE

1060

31-01-2020

du Snudi Force Ouvrière

Hebdomadaire du Snudi FO

A
U

S
O
M
M
A
I
R
E

Résolution du Bureau national des 30 et 31 janvier 2020

SNUDI FO

Syndicat National Unifié des
Directeurs, Instituteurs et
Professeurs des Ecoles de
l'Enseignement Public
Force Ouvrière

6, rue Gaston Lauriau -
93513 Montreuil Cedex

ISSN 1271 - 4437
CPPAP n° 0910 S 07512
Imprimé par nos soins

Directeur de la Publication:
Frédéric VOLLE

Assistance OGAC (pal) : pour tout problème
contactez **ogacsupp@gmail.com** ou
téléphonez au **06 59 15 99 38**

Site public : <http://www.fo-snudi.fr>

Site privé sur lequel vous retrouvez la LSN : <http://lsn.fo-snudi.fr>

Utilisateur : **lsn**

Mot de passe : **syndicat**

BO : <http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

Légifrance : <http://www.legifrance.gouv.fr>

Résolution du BN du SNUDI-FO des 30 et 31 janvier 2020

Retraites : rien n'est joué ! Plus que jamais, se réuni pour décider des suites de la mobilisation !

Le Bureau National du SNUDI-FO partage l'appréciation de la résolution de la CEF du 23 janvier qui indique :

« La CEF se réunit au cœur d'une grève historique qui a débuté le 5 décembre 2019 pour le retrait de la réforme des retraites. Dans le cadre des mandats du Comité Confédéral National et du congrès de la FNEC FP-FO à Clermont-Ferrand, la FNEC FP-FO a engagé toutes ses forces dans cette formidable mobilisation. La CEF se félicite que partout, les syndicats de la fédération cherchent à réunir les AG d'établissements, de services, de secteurs, de ville et proposent aux personnels la reconduction de la grève, aux côtés des autres secteurs en grève...

Plus de 60 % de la population soutient la mobilisation. Le rejet s'approfondit. Le gouvernement est isolé...

La CEF considère que rien n'est joué !

La CEF appelle à réunir les personnels pour décider des suites à donner pour gagner sur nos revendications. »

Dernièrement, la crise s'approfondit encore avec l'avis du Conseil d'État qui étrille la réforme des retraites et considère que certains aspects de la loi sont anti-constitutionnels, en particulier la pseudo revalorisation des enseignants.

Dans les lycées, les personnels et les lycéens se mobilisent pour l'annulation des E3C (Épreuves communes de contrôle continu) et le maintien du caractère national du BAC avec des épreuves terminales nationales.

Le BN soutient la revendication exprimée par le SNFOLC, avec la FNEC FP-FO, d'abandon des E3C. Avec la FNEC FP-FO, il condamne la répression exercée par le gouvernement et le ministre (cf. courrier au ministre de la FNEC FP-FO et communiqué intersyndical en annexes).

Le BN a pris connaissance du communiqué intersyndical des confédérations du 29 janvier 2020 qui indique :

« Une mobilisation historique par sa force et sa durée, le soutien sans faille de l'opinion publique, l'avis du Conseil d'État : le projet de réforme des retraites n'a jamais été si fragile. Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, MNL, UNL appellent l'ensemble du monde du travail et la jeunesse à poursuivre et à amplifier, dans tous les secteurs, la mobilisation dès maintenant et tout au long du débat parlementaire (...)

Le 5 février, les organisations soutiennent l'initiative de mobilisation des organisations de jeunesse et encouragent à construire des initiatives locales et diversifiées. Elles appellent à faire du jeudi 6 février une nouvelle journée interprofessionnelle de grève et de manifestations à l'occasion du début des travaux de la commission spéciale de l'Assemblée nationale... »

Pour le BN du SNUDI-FO, la réunion des personnels pour décider des suites à donner à cette formidable mobilisation reste plus que jamais à l'ordre du jour.

Pour ce faire, **le BN invite les syndicats départementaux** à réunir les collègues sous toutes les formes possibles et à multiplier les réunions d'information syndicale et les tournées d'école pour continuer à nous tourner vers la masse des personnels.

Retrait de la réforme des retraites Augmentation des salaires sans contrepartie Maintien et défense de nos statuts et nos missions

Le BN approuve la décision de la fédération de refuser le marché de dupe de la « revalorisation » proposée par le ministre Blanquer. Il considère que la « revalorisation » annoncée par le ministre qui s'élèverait au mieux à 40 euros brut par mois est une provocation : si la réforme des retraites était mise en place, des centaines d'euros seraient perdus tous les mois par les PE à la retraite !

Le BN réaffirme l'exigence du retrait du projet de réforme des retraites.

Il revendique l'ouverture de véritables négociations salariales, le dégel du point d'indice et le rattrapage de 18 % de sa valeur.

Il s'oppose à l'augmentation de la charge de travail que va tenter de mettre en place le ministre (cf. compte rendu du 1^{er} GT obligation de service et missions du 23 janvier 2020 en annexes). Il s'oppose

d'ores et déjà au décret du 6/09/19 qui instaure les formations pendant les vacances.

Dans le cadre du mandat de Congrès, les représentants du SNUDI-FO dans les GT ministériels qui se réunissent actuellement interviendront en ce sens en s'opposant à toutes remises en cause de nos ORS.

Lignes Directrices de Gestion : les CAPD vidées de leur substance, un mouvement totalement arbitraire des personnels !

Le BN approuve la résolution de la CEF du 23 janvier dénonçant la liquidation des CAPD en matière d'examen des mutations pour 2020. La loi de transformation de la Fonction publique supprime la consultation des CAP pour les mutations et promotions des agents et remet en cause l'égalité de traitement des fonctionnaires. Fin de la transparence, relation individuelle de l'agent avec l'administration, règne de la suspicion, augmentation des postes à profil au détriment du barème basé sur l'AGS, postes imposés d'office : pour le SNUDI-FO c'est une régression des droits des personnels !

Les « nouvelles » modalités du mouvement interdépartemental qui a lieu en ce moment montrent l'orientation et le schéma que l'administration souhaite mettre en place pour le mouvement intra.

Toutes les dispositions, communications et informations auprès des collègues commencées dès maintenant sur ce sujet, et dans le contexte de colère sociale inédit, sont des éléments importants pour continuer à permettre aux collègues de poursuivre la mobilisation : casse du statut, remise en cause de notre calcul de pension, de notre droit à mutation, et de notre droit à être représenté par les organisations syndicales et défendus en instance, tout est lié !

Le BN invite à utiliser tous les outils à sa disposition (instance, entrevue, mobilisation...) pour défendre les collègues sur le mandat sur lequel les militants FO ont été élus et mandate le SN pour élaborer du matériel afin d'informer et de mobiliser les collègues sur cette question.

Le BN invite tous les syndicats départementaux à faire remonter au SN toutes les actions menées dans ce sens.

Carte scolaire : des créations de postes en trompe-l'œil

Le gouvernement repousse les opérations de carte scolaire après les élections municipales pour tenter de

désamorcer, par avance, toute mobilisation.

Le BN considère que cette carte scolaire sera sous le signe de l'austérité.

En effet, 440 postes sont créés cette année contre 2325 l'année dernière. Ces postes ne sont pas des créations, mais correspondent aux 440 postes supprimés dans le second degré. De plus, sur les 31 académies, 14 vont perdre des postes.

Derrière les annonces sur les priorités ministérielles :

- ▶ dédoublement des GS en éducation prioritaire;
- ▶ abaissement à 24 élèves en GS, CP, CE1 hors éducation prioritaire;
- ▶ remplacement des maitres absents.

c'est une dégradation générale des conditions de travail dans les classes qui est à l'ordre du jour de la rentrée 2020-2021.

Par ailleurs, dans certains départements, l'offensive se poursuit contre les postes de SEGPA : baisse de dotations, suppressions de classes et de postes.

Le BN réaffirme les revendications du SNUDI-FO :

- ▶ ouverture des classes nécessaires ;
- ▶ abaissement des effectifs dans toutes les classes;
- ▶ création des postes de remplaçants, de RASED, des postes et des structures spécialisées à hauteur des besoins ;
- ▶ abandon des conventions ruralité qui visent à fermer et/ou fusionner les écoles en milieu rural.

Le BN mandate le SN pour publier régulièrement des informations sur la carte scolaire dans les départements et sur les mobilisations en cours.

Le BN invite les syndicats départementaux à établir le cahier de revendication en recueillant des dossiers d'école et à prendre toutes les initiatives nécessaires en direction des DSDEN pour défendre ces dossiers (délégations, rassemblements, grèves...).

Direction

Le BN dénonce l'utilisation de l'émoi suscité par le suicide de notre collègue Christine Renon par le gouvernement dans le but de mettre en place un statut de directeur supérieur hiérarchique.

Début décembre, le SNUDI-FO a pris connaissance des réponses des directeurs d'école au questionnaire qui leur avait été envoyé par le ministère en novembre.

Le SNUDI-FO n'était pas demandeur d'un tel questionnaire, mais revendique, au contraire, la satisfaction immédiate des revendications sur la direction

d'école, qui sont connues depuis de nombreuses années. D'autre part, ce procédé conduit à limiter la problématique de la direction d'école aux seuls directeurs, alors qu'elle concerne tous les enseignants.

Alors que le questionnaire était orienté pour aller vers la mise en place d'un statut de supérieur hiérarchique du directeur d'école, il a mis en lumière les revendications des collègues que le SNUDI FO porte, à savoir :

- ▶ l'augmentation de toutes les décharges de direction ;
- ▶ la création d'une aide administrative pour chaque directeur avec des emplois statutaires de la fonction publique ;
- ▶ une réelle revalorisation indiciaire, 100 points d'indice pour tous ;
- ▶ une très grande diminution, et non une « simplification », de leurs tâches,
- ▶ le respect de la réglementation concernant l'occupation et l'usage des locaux scolaires.

En lieu et place des réponses urgentes aux revendications, le ministère propose d'aborder le sujet de la direction d'école à travers de multiples groupes de travail (responsabilité des directeurs, l'« aspect indemnitaire », l'« évolution du statut » et la « décharge statutaire »).

Lors du dernier groupe de travail du mardi 28 janvier (cf. compte rendu en annexes), le SNUDI-FO a indiqué que pour augmenter les décharges statutaires, il faudrait créer des postes supplémentaires, ce qui n'est pas le cas avec seulement la création de 440 ETP supplémentaires à la rentrée prochaine.

Concernant le régime indemnitaire, le SNUDI-FO rappelle que le budget de l'État pour 2020 était déjà voté et qu'il ne comprenait pas d'enveloppe budgétaire dédiée pour l'augmentation de l'indemnité des directeurs...

Par contre, le SNUDI-FO dénonce l'alourdissement des tâches, ne pouvant pas être résolu par une simplification informatique, qui est causée par les contre-réformes successives depuis plusieurs années (loi Blanquer, Rythmes scolaires, PIAL, Ecole inclusive,...)!

Le BN dénonce les réunions organisées par les DASEN sans cadre statutaire ni respect de la représentativité et invite les syndicats départementaux à saisir les CHSCT sur la question des conditions de travail des directeurs d'école.

Le BN invite les syndicats départementaux à diffuser largement les communiqués relatifs à la direction d'école auprès de leurs adhérents. De même, le BN encourage les prises de position commune sur la question du refus du statut comme dans plusieurs départements.

Le BN invite à organiser des réunions consacrées à la direction d'école (ouvertes à tous, adjoints et directeurs) et mandate le SN pour publier un matériel spécifique.

Syndicalisation des AESH : les SD prennent des dispositions

Mutualisation augmentée auprès de plus en plus d'élèves, déplacement du jour au lendemain sans explication et sans transparence, non-paiement des frais de déplacements, retard des salaires... les conditions de travail des AESH ne s'améliorent pas, malgré les annonces du ministre, et la loi Blanquer avec la mise en place des PIAL accentue leur précarité !

Le BN constate que dans de nombreux départements, les SD ont pris des dispositions précises pour les réunir et engager la discussion de la syndicalisation : RIS spéciale AESH, tournées d'écoles, défenses de dossiers dans les instances et entrevues, formations syndicales... La syndicalisation au sein des SNUDI-FO augmente, et permet à ces personnels de s'organiser dans nos instances, dans notre fédération et confédération FO.

Le SNUDI-FO maintient la demande d'abrogation de la circulaire du 5 juin 2019, et porte toujours la revendication de ces personnels précaire « *Un vrai statut, un vrai salaire* »

Le SN continue d'être disponible pour toutes questions spécifiques sur les problématiques de ces personnels.

Le BN invite les syndicats départementaux à utiliser et transmettre largement le document spécial AESH de la FNEC FP-FO de septembre 2019 modifiable et adaptable pour chaque département (cf. annexe).

Inclusion Scolaire

La réactualisation du 4 pages spécial inclusion est bientôt finalisé. Il sera envoyé prochainement aux syndicats départementaux.

PsyEN

La Commission PsyEN ne s'est pas tenue le mercredi 15 janvier à Montreuil du fait de la mobilisation contre la réforme des retraites et a été repoussée au mercredi 11 mars prochain.

Le BN invite tous les syndicats départementaux à communiquer les noms des collègues qui seraient intéressé(e)s avant le 21 février pour aider au développement et à la création de matériel à destination de ces personnels.

Campagne pour le respect de la médecine de prévention

Le BN porte à la connaissance des syndicats départementaux le jugement rendu par le Tribunal Administratif de Lyon le 11/12/2019 dans le cadre de l'action en reconnaissance de droits diligentée par le SNUDI-FO 01 et qui est, comme le dit l'avocat de la fédération, « *fort intéressant pour d'autres syndicats.* »

En effet, le TA a considéré que le droit de bénéficier, sur leur demande, d'un examen médical annuel, en application des dispositions de l'article 22 du décret du 28 mai 1982, et le droit de faire l'objet d'une visite médicale tous les cinq ans, en application des dispositions de l'article 24-1 du même décret, sont reconnus aux personnels enseignants du premier degré affectés dans le département de l'Ain.

Ce qui est valable et possible dans l'Ain est valable et possible pour tous les enseignants du 1er degré et AESH du pays.

Le BN invite les syndicats départementaux à engager en s'appuyant sur le décret de 1982 une campagne de masse pour la visite médicale statutaire

auprès des collègues épuisés et en colère, campagne qui va de pair avec la syndicalisation en appliquant le mode d'emploi contenu dans la Circulaire sociale FNEC n° 44 de février 2018.

Droit syndical

Le BN constate que la remise en cause du droit syndical se poursuit dans de nombreux départements (entrave à la tenue de Réunions d'Information Syndicale, aux autorisations spéciales d'absence, interdiction de la tenue de réunions syndicales dans les écoles...)

Le BN mandate le SN pour continuer d'intervenir auprès du Ministère sur ce sujet, en particulier pour relancer la demande d'audience intersyndicale qui avait été effectuée.

Développement

Les personnels le constatent, notre syndicat est en première ligne dans le conflit inédit contre la réforme Macron/Philippe/Berger de la retraite par points.

Dans ce contexte, **le BN invite tous les syndicats départementaux** à s'engager dans une campagne ambitieuse de syndicalisation 2020.

Pour organiser cette campagne d'adhésion/réadhésion, le BN rappelle l'importance notamment de réunir régulièrement les instances du syndicat, d'aller au contact des collègues par le biais des tournées, de réunir les collègues lors de RIS ou de stage.

Renforcer le SNUDI-FO, c'est se donner les moyens de gagner sur nos revendications ! ■

Annexes

- Courrier de la FNEC FP-FO E3C
- Communiqué SNUDI-FO - Direction
- Communiqué SNUDI-FO - ORS
- Communiqué intersyndical E3C
- Guide FNEC - AESH